

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune - Lacapelle Viescamp

Séance du jeudi 04 avril 2024
Délibération N° DE_022_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	10	13
Date de la convocation : 22/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Jérémy LABRUNIE, Patrick EVEILLARD représenté par Antoine GENGE, Serge POTEI représenté par Alain PEYROU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - lacapelle-viescamp

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONTEILLET Maryline

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 186 105.24**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	63 940.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	73 760.72
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	122 164.59
Résultat cumulé au 31/12/2023	186 105.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	186 105.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Date de transmission de l'acte: 09/04/2024
Date de réception de l'AR: 09/04/2024

DE_022_2024

015-211500889-DE_022_2024-DE
A G E D I

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	50 089.63
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	136 015.61
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE
Secrétaire de séance

DE_022_2024

Date de transmission de l'acte: 09/04/2024
Date de reception de l'AR: 09/04/2024

015-211500889-DE_022_2024-DE
A G E D I